

PRIX DES JEUNES AMBASSADEURS DU LIONS POUR LE 21^{ème} SIÈCLE.

Règles de Procédure pour le Concours de la Zone Constitutionnelle Européenne

Introduction

Le Programme du Prix des Jeunes Ambassadeurs pour le 21^{ème} siècle du Lions fait partie des Opportunités du Lions pour le Projet Jeunesse. L'objet des Opportunités du Lions pour la Jeunesse est :

« de fournir aux jeunes du monde entier des opportunités de réalisations, de formation, d'activités bénévoles et de services, individuellement et collectivement, en sponsorisant des activités identifiées comme étant les meilleures pratiques dans le domaine du développement de la jeunesse. »

Les présentes Règles de Procédure sont destinées à compléter les conseils et les recommandations donnés dans le Guide édité par les clubs du Lions International (N° de Réf. IAD-137) auquel le lecteur est prié de se reporter.

Un **Prix des Jeunes Ambassadeurs pour le 21^{ème} siècle du Lions** peut être organisé chaque année à l'occasion du Forum Europa du Lions pour récompenser et encourager les jeunes âgés de 15 à 19 ans, activement impliqués dans des activités communautaires.

Un concours sera organisé lors du Forum Europa pour désigner le gagnant du prix annuel.

Candidatures :

- Les candidats doivent être âgés de 15 ans au moins et 19 ans au plus à la date du 30 juin de l'année pendant laquelle a lieu le Concours.
- Les candidats doivent avoir été résidents sur le territoire du membre entrant du Forum Europa pendant au moins trois années avant le 1^{er} janvier de l'année du Concours. Les 'Membres' sont des pays ou des états tels que définis à l'Article III - Règles de Procédures du Forum Europa.
- Un candidat ayant déjà gagné le prix ne peut plus postuler dans un autre concours du Forum Europa du Lions par la suite.
- Chaque membre du Forum Europa peut nommer un candidat et un seul pour le concours. L'inscription des candidats doit être faite auprès du Président du Forum Europa et du Président du Comité d'organisation avant le 30 juin de l'année du Concours.
- Tous les frais de participation d'un candidat au Concours devront être pris en charge par le Membre entrant.

Le Concours :

Un jury composé de membres désignés évaluera les candidats selon les critères suivants.

- Degré de participation du candidat aux activités de service d'ordre communautaire. La note attribuée sur ce critère représentera un minimum de 50 % de la note globale attribuée.
- Qualités de personnalité et de leadership du candidat (15 %).
- Propositions du candidat pour utiliser la bourse attribuée en cas d'octroi du prix (15 %).
- Capacité à s'exprimer pour exposer pendant 5 minutes (maximum) les activités de service du candidat (10 %).
- Qualifications démontrées pendant l'entretien avec le candidat (10 %).

Le montant total des prix décernés représentera une somme équivalente à 5000 euros, versée sous forme de bourse à chacun des gagnants du prix et destinée à financer un projet de service à la communauté dans lequel le gagnant doit être activement impliqué ou un projet de formation qui permettra au gagnant d'étendre ou de développer son engagement dans la communauté.

- Premier Prix : 3500 euros
- Deuxième Prix : 1000 euros
- Troisième Prix : 500 euros

Le gestion de chaque bourse sera effectuée par le membre entrant du Lions pour chaque candidat lauréat, conformément à l'esprit de cette déclaration. L'utilisation de l'argent du prix pour financer un don à une organisation caritative ou pour toute autre cause n'est pas appropriée, non plus que son utilisation pour acheter du matériel, etc.

Responsabilités du pays organisateur

Le membre accueillant le Forum Europa chez qui la finale du concours se déroule aura la responsabilité de :

- Nommer un panel de trois personnes indépendantes et impartiales, ne faisant pas partie du Lions, hommes et femmes, et représentant les secteurs de l'éducation, de la Jeunesse ou des activités communautaires et de l'industrie et du commerce.
- Réceptionner les déclarations d'intention des membres pour inscrire un candidat. Le dépôt de ces déclarations devra être fait avant le 30 juin de l'année au cours de laquelle a lieu le concours.

- Organiser l'événement et prévoir les installations nécessaires pour le bon déroulement du concours, y compris la présence de traducteurs, conformément aux Règles de Procédure du Forum Europa.
- Prévoir les installations et le temps nécessaire lors de la session de clôture du Conseil Européen pour décerner les prix aux lauréats du Concours et les présenter à l'Assemblée, à laquelle devra s'adresser le gagnant.
- Provisionner l'argent nécessaire aux prix, soit l'équivalent de 5000 euros. Le pays organisateur pourra rechercher des sponsors pour le financer.
- Assurer l'hébergement des candidats.
- Assurer une publicité maximale pour cet événement.

Le Comité :

Un Comité sera nommé pour superviser l'organisation du Concours. Il devra notamment approuver les propositions à cet effet faites par le pays organisateur, notamment les compléments et/ou modifications apportées aux présentes règles qui devront recevoir l'assentiment du Conseil Européen.

- Le Comité sera nommé chaque année par le Conseil Européen et devra comporter en son sein un représentant de chacun des deux Membres organisateurs connus, futurs, actuels et derniers immédiats.
- Le Comité devra nommer un Président (qui ne doit pas appartenir à un de leurs propres membres) pour une période de trois ans. Une telle nomination devra être approuvée par le Conseil Européen avant sa prise de fonction. Le Président pourra briguer un autre mandat au terme de ces trois années.